

Certificat de compétences professionnelles de l'ameublement

CCP A : Conseiller et vendre des mobiliers de bureau

Intitulé de la certification		
Conseiller et vendre des mobiliers de bureau		
Description de l'activité et de la situation professionnelle		
<p>La certification permet de développer et de valider des compétences de conseil à un client concernant les mobiliers de bureau et de vente de mobiliers de bureau adaptés à ses besoins pour des vendeurs ou technico-commerciaux.</p> <p>Public visé : Vendeurs et commerciaux des fabricants de mobiliers de bureau et salariés des fonctions vente et marketing</p>		
Eléments de compétences	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Présenter à un client les spécificités des meubles de bureau en termes de marques, de labels et de normes à l'aide de documents ou outils techniques afin de lui permettre de réaliser un choix avisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Questionnaire écrit</i> ▪ <i>Etude de cas pratique : conseil de mobilier de bureau à un client.</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Le candidat dispose du cahier des charges du client et du contexte</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les spécificités des normes, certifications, marques et labels sont expliquées (objectifs, caractéristiques ...) ▪ Leurs impacts sur les meubles de bureau sont expliqués ▪ Le vocabulaire utilisé est adapté au client ▪ Les outils et documents techniques de la profession sont utilisés pour rechercher les informations à jour
<p>Conseiller un client dans le choix de mobilier de bureau adapté à ses attentes et au contexte d'utilisation en prenant en compte l'ergonomie, l'acoustique, l'éclairage, le bien-être au travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Il est demandé au candidat d'élaborer une proposition au client dans le respect des normes et de la réglementation en vigueur</i> ▪ <i>Le candidat présente sa démarche à un jury d'évaluation composé d'un représentant de l'organisme de formation et d'un professionnel</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un questionnement est réalisé auprès du client pour identifier ses besoins, l'usage des mobiliers et le contexte ▪ Les différentes propositions prennent en compte le contexte (bureau individuel, open space, flex office ...), l'ergonomie, l'acoustique, l'éclairage et le bien être au travail ▪ Les différentes propositions sont adaptées à la demande du client ▪ Des réponses aux objections ou remarques du client sont apportées et elles sont adaptées au contexte
<p>Proposer à un client, en travaillant en mode projet, une installation et une organisation des mobiliers de bureau dans le respect de la</p>	<p>Les évaluations sont organisées et aménagées en fonction de la situation du candidat : aménagement du temps dédié aux évaluations / Utilisation d'aides techniques appropriées ou</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les propositions en termes d'organisation et d'agencement des mobiliers sont adaptées au contexte du client (type de local, nombre de personnes, usage du

CPNE de la fabrication de l'ameublement

<p>réglementation en utilisant des outils numériques : plans 3D, outils de simulation réalité virtuelle</p>	<p>aides de personnes / aménagement du poste de travail)</p>	<p>local, types de mobiliers, personnes en situation de handicap ...) et à la réglementation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les différentes propositions sont validées avec les représentants des services pertinents (bureau d'étude ...) ▪ Les propositions sont illustrées à l'aide de plans
<p>Expliquer les principales caractéristiques des équipements et produits conçus dans le cadre de l'économie circulaire et les différentes possibilités de fin de vie du mobilier afin de s'inscrire dans une démarche de développement durable</p>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les caractéristiques, les spécificités et l'intérêt des produits conçus dans le cadre de l'économie circulaire sont expliqués ▪ Les explications concernant la conception et le choix des matériaux, la fabrication et la fin de vie du mobilier sont conformes ▪ Des explications concernant le mobilier recyclé ou upcyclé sont apportées au client
<p>Réaliser une veille technique, réglementaire et concurrentielle à l'aide d'outils, de sites, d'ouvrages spécialisés afin d'identifier les évolutions</p>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ensemble des informations concernant les évolutions technologiques et réglementaires et la concurrence est recherché auprès de personnes ressources (services recherche et développement, méthodes, ...) et à l'aide de documents, sites et d'outils pertinents ▪ Elles sont expliquées et analysées